
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 04 février 2026

Lors du **Comité syndical du 04 février 2026**, la délibération suivante a été adoptée :

Liste des délibérations		
N° délibération	Objet	Approuvée/rejetée
2026_CS01_01	Débat d'Orientation Budgétaire et approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire	Approuvée

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2026_CS01_01 – Débat d'Orientation Budgétaire et approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 165

Présents : 88

Votants : 83

Le 04 février 2026 à 18h30, le Comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Berdoues, sous la présidence de Monsieur François RIVIRE, Président.

Jacques SERIN est nommé secrétaire.

Étaient présents :

COLLÈGE DE LA RÉGION

Éric CADORÉ

Avaient donné procuration : Muriel ABADIE à Éric CADORÉ, Séverine CARCHON à Éric CADORÉ

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Françoise CASALÉ, Philippe BRET

Avaient donné procuration : Camille BONNE à Françoise CASALÉ, Jean-Pierre SALERS à Françoise CASALÉ

COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS

Astarac Arros en Gascogne	Céline SALLES, Michel DONEYS, Philippe BARON, Daniel POMIES, Sylvie LAHILLE, Christian VERDIER, Pierre CANO, Jean-François DOZ
Cœur d'Astarac en Gascogne	Stéphanie CHABBERT, Bernard DOREY, Christophe PUGNETTI, Jean-Loup ARENOU
Val de Gers	François RIVIÈRE, Roger BREIL, Philippe LALANNE, Max BALAS, Olivier BARASZ, André BALDINI, Pierre LAFFORGUE
Artagnan en Fezensac	Sandrine BERGÉ
Coteaux Arrats Gimone	
Grand Auch Cœur de Gascogne	

Avait donné procuration : Bernard PENSIVY à François RIVIÈRE

COLLÈGE DES COMMUNES

Astarac Arros en Gascogne	Claudine LADOIS, Fabienne SAPHORE, Candy LABAT, Sonia GAUTÉ, Christian FALCETO, Christine LACROIX, Francis MONSERRAT, Jasmine PUCH-NEDELLEC, David JOVÉ, Maryse BELY, Jean CAZALAS, Daniel COCCIOLA, Aline GOUJON, Joël LARY, Pascal PODLAZIEWIEZ
Cœur d'Astarac en Gascogne	Sylvain COTONAT, Chantal CHLEBNA, Monique GENIN, Liliane COUAT, Sophie BRAZZALOTTO, Michel AUGÉ
Val de Gers	Alain QUERE, Jérémie CANINO, François BUFFIN, Nicole CHAPPELET, Christine BERTIN-TARIS, Bruno TOUERI, Pierre RAMOUNEDA, Thierry BONNET, Arthur BENOIT, Christine PUJOS, Jacques GARBAY, Henri GOUDILLON, Pierre MICHELIN, Alain BOURDETTE, Catherine ESTINGOY, Michel CALVET, Jean-Bernard AUBIAN, Andreas TWELMANN, Corinne KOVACICEK
Artagnan en Fezensac	Gala NABONNE, Thierry LINÉ, Brigitte SERRALTA, Jean-Pierre NABONNE

Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN, Françoise MAZIÈRES, Martine MALLET, Christophe VICEDO, Monique SANSAS, André BAJON, Marie-Josèphe INEICHEN
Grand Auch Cœur de Gascogne	Catherine TROUCHE
Communes associées	James MEREUX
Villes-portes	Henri CHAVAROT, Jérôme DELESALLE

Étaient également présents : François THIROT, Sylvie ROCQ, Annie BOURDALLÉ, Denis LAPREBENDE, Brigitte SENAC, Robert SANZ, Véronique SOURIGUERE, Philippe GAVARRET, Danielle VILLARD, Siegfried KLEIN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le Président présente le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2026. Il rappelle qu'après une année 2025 de transition entre l'Association et le Syndicat mixte, l'année 2026 sera la 1^{ère} année d'activité complète pour le Syndicat.

Actions prévues en 2026 pour le Syndicat mixte

A ce stade, sont budgétés de manière synthétique les axes suivants :

- Procédure de création du PNR : visite autorité environnementale, modification du projet de Charte, actions de sensibilisation / information, etc.
- Actions thématiques : plan paysage, guide mémo PLUi, charte forestière de territoire, atlas de la biodiversité, trame bocagère, etc.
- En investissement : matériel de vidéo-projection, écran, équipements nouveaux locaux à Mirande et véhicule.

En recettes :

- Les cotisations sont maintenues au même niveau que les années précédentes, les différents appels à projets obtenus permettent d'assurer le cofinancement des projets, l'excédent antérieur permet d'équilibrer le budget.
- Concernant le financement du programme d'investissement, la possibilité d'un recours à l'emprunt sera examinée une fois l'ensemble des coûts estimatifs précisés (à ce stade estimés à hauteur de 58 000 € et financés principalement par un virement à l'investissement).

Dépenses prévisionnelles (en cours de précision) : 608 500€

- Charges à caractère général (chapitre 11) : 136 400€
- Charges de personnel (chapitre 12) : 411 000€
- Charges de gestion courante (chapitre 65) : 9 100 €
- Virement à l'investissement (chapitre 23) : 48 500 €
- Dotations aux amortissements (chapitre 042) : 3 500€

Recettes prévisionnelles (en cours de précision) : 608 500 €

- Cotisations : 304 450 €
- Subventions : 194 150€
- Excédents reportés : 109 900€

Le Président propose de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2026 et de répondre à toutes les questions éventuelles. Il propose ensuite d'approuver le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 04 février 2026

Décision n° : 2026_CS01_01

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire et approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire

COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE					TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES		
	Nb titulaires	NB VOIX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par procuration	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages déclarés nuls	Nb de suffrages POUR	Nb de suffrages CONTRE	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimées	Nb voix POUR	Nb voix CONTRE	Total VOIX exprimées
REGION	4	40	1	2	3	30	0	3	0	3	30	30	0	30
DEPARTEMENT	5	25	2	2	4	20	0	4	0	4	20	20	0	20
INTERCOMMUNALITES	30	20	20	1	21	14,0	0	21	0	21	14,0	14,0	0,0	14,0
COMMUNES	126	15	55	0	55	6,5	0	55	0	55	6,5	6,5	0,0	6,5
TOTAL	165	100	78	5	83	70,5	0	83	0	83	70,5	70,5	0,0	70,5
												100,0%	0,0%	100,0%

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- D'APPROUVER le Rapport d'Orientation Budgétaire

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,


 Jacques SERIN

Le Président,


 François RIVIÈRE

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le



ID : 032-938539988-20260204-2026_CS1_01-DE

21/03/2026